



HAL
open science

**Champ(s) de formation Droit, Science Politique,
Economie**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Droit, Science Politique, Economie. 2016, Université de Bourgogne. hceres-02036063

HAL Id: hceres-02036063

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036063v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport du champ de formation

« Droit, économie, science politique »

Présenté par

l'Université de Bourgogne - UB

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Michel Viviano, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation du champ

Le champ *Droit, économie, science politique* recouvre trois filières : droit, économie et administration économique et sociale (AES). Il contient quatre licences générales dont trois ouvertes sur les trois années de licence (licence *Droit*, licence *Economie* et licence AES) et une sur la seule troisième année (licence d'administration publique). Ce champ comporte aussi trois licences professionnelles (LP) : *Assurance, banque, finance* (spécialité *Chargé de clientèle bancassurance*), *Métiers de l'immobilier* (spécialité *Gestion et administration de biens*), *Activités juridiques* (spécialité *Métiers du notariat*), ces deux dernières licences professionnelles sont cohabilitées avec l'Université de Franche-Comté. Enfin, sont aussi présents dans ce champ cinq masters : trois en droit (*Droit des affaires* avec trois spécialités dont une commune avec la mention *Sciences économiques*, *Droit privé* avec quatre spécialités et *Droit public* avec cinq spécialités, sachant que deux spécialités sont communes à ces deux dernières mentions de master en droit : *Professions juridiques du sport* et *Protection des droits fondamentaux et des libertés*) ; un en économie (*Sciences économiques* comportant cinq spécialités dont une est cohabilitée avec l'Université Paris-Ouest Nanterre la Défense) ; et un en AES (*Administration économique, sociale et culturelle* comportant quatre spécialités). Ce champ comporte aussi d'autres formations avec la capacité en droit ou le doctorat en droit ou en économie.

Ce champ présente classiquement les objectifs scientifiques et professionnels d'une UFR Droit, Sciences économique et politique, visant au développement de la recherche en droit et en sciences économiques ainsi qu'à donner aux étudiants une formation généraliste dans ces disciplines, tout en assurant une préparation adaptée aux métiers visés.

Le champ *Droit, économie, science politique* est l'un des six champs de formations proposés par l'Université de Bourgogne, établissement pluridisciplinaire. Il est porté par le seul UFR Droit, Sciences économique et politique, ayant intégré la science économique après l'autonomisation de l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) en 2014. Au sein du site et de la ComUE Universités Bourgogne-Franche-Comté, il est l'autre champ existant dans le domaine droit-économie-gestion. L'Université de Franche-Comté dispose d'un champ *Sciences juridiques, économiques et de gestion*, certaines formations sont cohabilitées entre les deux universités (LP *Métiers du notariat* et LP *Gestion et administration des biens* et certaines spécialités de master : *Protection des droits fondamentaux et des libertés* du master *Droit privé*, *Economie et gouvernance des territoires* avec AGROSUP Dijon et *Economie et politique de l'environnement et de l'énergie* du master de *Sciences économiques*).

Les formations du champ *Droit, économie, science politique* participent au développement de formations de proximité par leurs diverses implantations (Dijon, Le Creusot, Nevers), permettant ainsi de répondre aux attentes territoriales. La professionnalisation de nombreuses formations permet un bon adossement à l'environnement socio-économique. L'appui à la recherche des masters est assuré par des enseignants-chercheurs rattachés aux laboratoires suivants : le LEDi (laboratoire d'économie de Dijon, UMR, unité mixte de recherche, 6307 CNRS U1200 INSERM), le CREDESPO (Centre de recherche et d'études en droit et science politique), le CREDIMI (Centre de recherche sur les droits des marchés et des investissements internationaux) et enfin le laboratoire G. Chevrier (UMR 5605, spécialisé en histoire du droit).

Synthèse de l'évaluation de formations du champ

Un réel travail de restructuration de plusieurs mentions a été mené, avec une prise en compte des précédentes évaluations de l'AERES. L'offre de formation sur les trois filières (droit, économie et AES) est pertinente avec une réelle complémentarité et transversalité. La lisibilité est globalement satisfaisante mais il arrive néanmoins que la concordance entre l'intitulé de la formation, les objectifs et métiers visés avec le périmètre du ou des laboratoires présents et la réalité des métiers ne soit pas toujours assurée (par exemple à propos de la licence professionnelle *Chargé de clientèle bancassurance*, peu tournée réellement vers les métiers liés aux marchés internationaux et de la licence professionnelle *Gestion et administration de biens*, qui est trop limitée aux métiers de la gestion locative des habitations). De même, les ambitions sont toujours intéressantes mais parfois un peu trop dès lors que le contenu de la formation ne peut pas permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés (comme avec le master *Administration économique, sociale et culturelle*). En revanche, d'autres formations sont réellement très bien construites, avec une adéquation entre les objectifs et les résultats (comme la spécialité *Professions juridiques du sport* du master *Droit privé*). Les formations font un usage modéré du numérique (plateforme de cours notamment).

Il est regrettable que n'apparaissent pas de liens ou de passerelles entre les licences généralistes et les licences professionnelles, alors que les thématiques de ces dernières s'y prêtent bien pour attirer des étudiants de deuxième année de licence. De même, les liens entre la première année de master (M1) et les spécialités de deuxième année (M2) n'apparaissent pas toujours très clairement.

Les partenariats des différentes mentions avec le monde socio-économique sont nombreux et de qualité. Cependant, dans certains cas, il manque les informations indispensables à l'appréciation réelle du partenariat et à la maîtrise des éléments clés de la formation par l'université ou à l'intérêt de ce partenariat pour cette dernière. Il en est de même avec une formation délocalisée à Paris en partenariat avec l'École Supérieure de l'Immobilier, pour laquelle les informations ne permettent pas d'apprécier la pertinence de ce partenariat. Le même défaut d'informations concerne aussi les formations cohabilitées (spécialités de licence professionnelle *Métiers du notariat* et *Gestion et administration des biens* et spécialité de master *Banque patrimoine assurance - BPA*) rendant difficile l'appréciation de la cohabilitation.

La prise en compte de l'international est variable. Elle est très bonne dans les mentions de master *Droit public* (spécialité *Europa Master*) et *Droit des affaires* (avec deux spécialités très internationales : *Juriste d'affaires* et *Juriste franco-allemand*). En revanche, d'autres formations qui pourraient avoir aussi une telle orientation ne la montrent pas (comme pour le master de Sciences économiques).

La professionnalisation des étudiants est réellement prise en compte avec le développement de l'alternance (notamment par l'emploi des contrats de professionnalisation ou d'apprentissage) alors que la place des stages si elle est globalement satisfaisante pour les mentions de master (mais avec des durées parfois brèves), elle l'est moins pour le niveau licence (avec par exemple la licence *Administration publique* qui ne comporte aucun stage obligatoire). Les formations ne montrent pas de dispositifs de suivi des compétences acquises par les étudiants. Elles profitent néanmoins de la présence de quatre laboratoires reconnus, le LEDi, le CREDESPO, le CREDIMI et le laboratoire G. Chevrier et de leurs enseignants-chercheurs. Ainsi la licence d'économie a mis en place un dispositif d'initiation à la recherche.

Alors que les formations sont attractives, les données sur le suivi de cohorte (étudiants et diplômés) sont assez souvent incomplètes ou trop générales. Il manque des informations précises lorsque la formation a lieu sur plusieurs sites. Il manque des descriptions plus précises notamment par spécialité des différentes mentions de master. Cette situation ne permet pas de se rendre réellement compte de la situation exacte de chacune des spécialités, tant en termes d'attractivité que de réussite ou d'insertion. Pour autant, les données générales sur le taux de réussite sont globalement satisfaisantes avec une réserve pour certaines mentions comme la licence *Economie* ou le master *Droit privé*. Quant à l'insertion professionnelle, elle est aussi difficilement analysable, car si des taux d'insertion sont fournis, le taux de répondants n'est pas toujours très élevé, mais surtout, il manque des éléments plus précis sur les emplois réellement occupés, même pour des filières où cela n'est en principe pas très difficile à obtenir (à l'exemple normalement des diplômés de la licence professionnelle *Métiers du notariat*).

S'agissant du pilotage des formations, on note que les équipes pédagogiques sont reconnues dans leur domaine et de qualité. Cependant, plusieurs formations montrent une présence nettement insuffisante des professionnels extérieurs à l'université (comme en licence d'économie ou en licence d'administration publique). Il manque parfois les informations nécessaires sur la qualité des intervenants professionnels, ce qui rend difficile l'analyse de leur adéquation avec la formation dans laquelle ils interviennent.

Par ailleurs, il ressort que dans certains cas (comme en licence AES), le pilotage de la formation repose sur trop peu d'enseignants-chercheurs, montrant un manque d'implication plus global. Les conseils de perfectionnement ne sont pas encore généralisés, ce qui explique aussi la difficulté du pilotage, d'autant que cela se combine avec une quasi-absence d'évaluation des formations par les étudiants. En revanche, l'autoévaluation a été réalisée avec objectivité et pertinence, comme le montre aussi le travail de réflexion mené sur la restructuration de plusieurs mentions, mais sans que nous ayons de précision sur la méthode utilisée pour cette autoévaluation.

De réels efforts ont été réalisés pour restructurer et rendre plus attractives les formations de ce champ mais ce travail n'est pas encore terminé puisque certaines formations manquent de lisibilité (filiale AES et domaine de l'assurance banque avec la présence d'une licence professionnelle et de la spécialité BPA du master *Droit des affaires*).

Points forts :

- La qualité des équipes pédagogiques.
- La diversité et la qualité des partenariats avec le monde socio-économique.

Points faibles :

- L'insuffisance des données sur le suivi des cohortes d'étudiants et surtout des diplômés.
- Le développement insuffisant des outils de pilotage (conseil de perfectionnement, évaluation par les étudiants).

Recommandations :

Il conviendrait de mieux assurer le suivi du devenir des étudiants et des diplômés notamment pour vérifier l'adéquation des métiers aux formations et de développer les outils utiles au pilotage des formations.

Avis global du comité d'experts

Le champ *Droit, économie, science politique* est pleinement justifié dans une université pluridisciplinaire comme l'Université de Bourgogne. Ce champ témoigne de la place occupée par l'UFR Droit, sciences économique et politique avec la présence de formations classiques (en licence comme en master) mais aussi originales. Il correspond aux objectifs qu'une université est susceptible de se fixer en ce qui concerne la formation.

Il existe certaines interrogations quant à la pertinence de la délimitation du champ sur deux plans. D'une part, son intitulé comporte les termes de « science politique » alors que les formations en la matière sont très limitées (avec réellement la seule spécialité *Europa master* de la mention de master *Droit public*). D'ailleurs, la catégorisation des formations dans ce champ repose sur des filières (droit, économie et AES) qui ne mentionnent pas la science politique. D'autre part, ce champ regroupe l'ensemble des formations économiques qui reconnaissent être encore liées (notamment par des mutualisations) avec les formations de gestion, alors que ces dernières sont dans un autre champ, le champ *Formations technologiques, ingénierie, management*. Cette division entre les deux champs de la gestion et de l'économie soulève différentes questions quant à la liaison entre les deux filières, notamment sur la gestion des flux étudiants.

Par ailleurs, une partie des formations du champ *Droit, économie, science politique* de l'Université de Bourgogne se retrouvent aussi dans celui proposé par l'Université de Franche-Comté (*Sciences juridiques, économiques et de gestion*), alors que deux licences professionnelles sont cohabilitées. Le rapprochement entre les deux universités (annoncé dans les dossiers) est une bonne initiative, alors que l'existence de formations similaires est cependant justifié par les besoins des territoires concernés avec un flux d'étudiants satisfaisant.

Un enjeu important des formations de ce champ concerne leur inscription dans l'excellence de l'I-site BFC, ce qui n'est pas forcément simple au regard des trois domaines de recherche (Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents / Territoires, environnement et aliments pour une qualité de vie durable / Santé et soins individualisés intégrés). Néanmoins, cette inscription apparaît dans les axes essentiels de la politique formation de l'université.

Au regard de la qualité des formations, il existe un certain potentiel d'affichage stratégique, notamment en termes d'objectifs et de visibilité des diplômes, et cela tant au niveau national qu'international (comme le montrent différentes formations notamment la mention de master *Droit des affaires*, avec ses spécialités très internationales ou celle d'*Administration, économique, sociale et culturelle*).

La coordination du champ repose sur l'organisation pédagogique et administrative d'une seule UFR, celle de « Droit, Sciences économique et politique ». Quant aux mutualisations, elles sont plutôt limitées, avec notamment deux spécialités de master mutualisées entre plusieurs mentions (spécialité *Protection des droits fondamentaux et des libertés* et spécialité *Banque patrimoine assurance*). Il ne ressort pas de liens entre les licences généralistes et les licences professionnelles. Il serait peut être intéressant de développer les passerelles entre les formations du champ.

Certains points faibles sont ressortis notamment en termes de pilotage (évaluation par les étudiants quasi absente, suivi des diplômés incomplet) mais ils peuvent être surmontés, alors qu'en licence comme en master, la qualité des équipes pédagogiques, la pluridisciplinarité de plusieurs formations, le choix de l'alternance par plusieurs formations et une certaine internationalisation contribuent à la qualité de ce champ.

Observations de l'établissement

Le Président

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département des formations
20 rue Vivienne
75002 Paris

*Dossier suivi par Aline FULON
Chef du service Réglementation et gestion
de l'offre de formation
mail : aline.fulon@u-bourgogne.fr*

Dijon, le 25 avril 2016

Objet : Evaluation HCERES S3FO170011776 - Droit, Science Politique, Economie - 0211237F

Monsieur le Directeur,

La direction de l'Université de Bourgogne tient à remercier le comité d'experts de l'HCERES pour la pertinence des remarques qui figurent dans les rapports de synthèse des champs de formations. Nous nous réjouissons des commentaires positifs sur notamment la diversité de l'offre de formation, l'adossement à la recherche et les synergies avec les milieux socio-économiques locaux et régionaux. Nous utiliserons avec grand soin les conseils et suggestions destinés à améliorer notre offre de formation pour le prochain contrat. Nous serons attentifs à parfaire la logique LMD de cette offre, à veiller à sa soutenabilité, à développer les mutualisations, les innovations pédagogiques, les passerelles et l'usage du numérique. Nous serons attentifs à la réussite de nos étudiants et à leur suivi. Le prochain contrat sera l'occasion d'affiner la structuration en six champs de formations telle que présentée pour ce rapport, dans une logique de convergence avec les autres membres de la Comue UBFC.

Observons que le prochain contrat verra vraisemblablement une hausse des flux d'étudiants dans notre université, ce qui permettra de redresser des tendances baissières dans certaines formations, mais aussi constituera un défi majeur au niveau du pilotage de notre offre. Le prochain contrat sera l'occasion de développer de nouveaux outils de pilotage, de contrôle interne et de gestion de la qualité, propices pour répondre aux défis auxquels nous serons confrontés.

Vous trouverez annexées à ce courrier les remarques et observations apportées au rapport d'évaluation HCERES du Champ de formation « **Droit, Science Politique, Economie** ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Alain BONNIN

Remarques et observations apportées au rapport d'évaluation HCERES du Champ de formation
« **Droit, Science Politique, Economie** »

La direction de l'Université de Bourgogne tient à remercier le comité d'experts de l'HCERES pour la pertinence des remarques qui figurent dans le rapport de synthèse du champ « Droit, Science politique, Economie ». Les équipes auront à cœur de s'appuyer sur les commentaires et recommandations de l'HCERES pour construire la nouvelle offre des formations relative à ce champ.

Le rapport souligne la pertinence de l'offre de formation, sa complémentarité, sa transversalité, son adossement aux laboratoires de recherche, ainsi que la qualité de ses équipes pédagogiques. Il met aussi en évidence la qualité et l'étroitesse des liens que le champ de formation entretient avec le tissu socio-économique. Les mutualisations, jugées « limitées », doivent être mises en regard de la création très récente du champ de formation. Elles se développeront dans l'offre de formation pour 2017-2021 (notamment création du parcours « Droit » en licence d'économie, ouverture d'options d'économie en licence et en master 1 droit, reconfiguration de l'économie dans la filière AES). Les passerelles entre les licences professionnelles et généralistes sont possibles et seront promues dans le prochain contrat. Les formations présentées comme sortant du périmètre des centres de recherche répondent à un besoin du marché et mobilisent des compétences développées par des enseignants-chercheurs dans le cadre des différents axes de recherche des laboratoires. Pour la plupart des co-habilitations soulignées dans le rapport, elles sont justifiées par des considérations financières, les partenaires tiers à l'université conditionnant parfois leur soutien à des mutualisations « externes » à l'Université de Bourgogne (ex. : Gestion et administration des biens, Master BPA). Précisons que les stages – facultatifs ou obligatoires – sont prévus dans toutes les formations proposées par le champ de formation, y compris en licence d'administration publique. De même, le suivi de l'acquisition des compétences est assuré par les évaluations en contrôle continu en TD et terminal lors des sessions d'examen.

Alain BONNIN

